

SAINT-JEAN CAP-FERRAT

LE MAIRE DE LA COMMUNE

RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL A CANDIDATURES POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

NOM ET ADRESSE DE LA PERSONNE PUBLIQUE

Commune de Saint-Jean Cap Ferrat
Mairie de Saint-Jean Cap Ferrat
Hôtel de Ville
21 av Denis Séméria
06230 SAINT-JEAN CAP FERRAT

NOM DU CANDIDAT RETENU

A l'issue de l'avis de l'appel à candidatures, la Commune de Saint-Jean Cap Ferrat a retenu la candidature de L'Eurl Tralala, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée en cours de constitution, au capital de 1 000,00 €uros, dont le siège sociale est à Nice (06100) 22, rue Paul Bounin représentée par sa gérante Madame Céline GOLLET.

OBJET DE LA PRESTATION

L'EURL Tralala bénéficiera du droit d'exploitation d'un local constitué de trois alvéoles portant les numéros 221 222 et 223 sises quai Virgile Allari, sur le Port de Plaisance de la commune de SAINT-JEAN CAP FERRAT.

DATE DE DEBUT D'EXPLOITATION ET DUREE DE LA CONVENTION

La convention prendra effet au 1^{er} avril 2022 avec la remise des clés.

La convention d'occupation sera conclue pour une durée SEPT (7) ans.

